



CE QUI A CHANGE DANS LES REGLEMENTS POUR LA SAISON 2006-2007

1- CERTIFICATION MEDICALE :

- Je fournis mon certificat médical à mon responsable de club qui le joindra à mon renouvellement licence.

Ma licence reviendra avec « certificat médical déposé »

JE PEUX JOUER SANS FOURNIR D'AUTRE PREUVE

- Je ne fournis pas mon certificat médical à mon responsable de club qui ne pourra pas le joindre à mon renouvellement licence.

Ma licence reviendra avec « ni entraînement ni compétition »

JE NE PEUX JOUER QUE SI J'AI UN CERTIFICAT MEDICAL SUR MOI

SI JE N'AI PAS MON CERTIFICAT MEDICAL SUR MOI

- Que je sois majeur ou mineur :

**LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE POSSESSION D'UN
CERTIFICAT MEDICAL N'EST PLUS AUTORISEE**

JE NE SUIS DONC PAS AUTORISE A JOUER

2- SPORTIF

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

- Le moins Bon classé en groupe B
- Je suis brûlé dans la ou les divisions de niveau supérieur à la deuxième participation
- Nouvelle règle de brûlage de tour (voir document ligue)

AUTRES COMPETITION

- Catégories d'âge en années
(oublier anciennes catégories sauf provisoirement pour administratif)

Voir document CRITERIUM FEDERAL Joint